République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260313-00172026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize mars à dix-neuf heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le vingt-six février deux mille vingt-six la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-six février deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLEHELLO, M. Bruno LE MEN, M. Marc PETON, M. Frédéric MARAY, Mme Monique RONDEAU,

Absents : M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL, M. René BOULÉ.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Fabienne MÉZANGES,

N°0017-2026 – Dissolution du budget lotissement des bois.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les trois lots du lotissement des bois étant vendus, il convient de clôturer le budget (94001)

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-**Actent** la dissolution et la clôture du budget annexe « lotissement des bois » au 13 mars 2026 ;

-**Autorisent** Mme la Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

-**Demandent** à en aviser la DGFIP de Pontivy afin de percevoir le solde de TVA d'un montant de 1 080.00€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 16 mars 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO

